



COMMUNE DE LA TRINITE SUR MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

8- Notice annexes sanitaires

PLU approuvé le 26 décembre 2013

Territoires
En Mouvement



COMMUNE DE LA TRINITE SUR MER

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

I- La gestion de la ressource en eau potable

• Organisation de la compétence

La compétence eau potable est partagée entre :

- Eau du Morbihan qui exerce les compétences production, transport,
- et le syndicat mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner, adhérent à Eau du Morbihan, exerçant la compétence distribution.

• Gestion actuelle et future de la ressource

La ressource locale repose sur :

- les eaux superficielles (retenue et usine de Tréauray - de capacité nominale 1 250 m³/h mais limitée dans sa capacité de production par le respect du débit réservé en sortie de barrage à 20 000 m³/j) ;
- les eaux souterraines de Kergoudeler (Pluvigner) 20 m³/h, Houat 10 m³/h et Hoëdic 10 m³/h.

Elle permet de couvrir les besoins en période de basse consommation et même d'exporter vers le réseau d'interconnexion départemental.

En période estivale, des achats et des transferts d'eau viennent compléter ce dispositif local :

- de l'IAV, via le réseau d'interconnexion départemental : une convention vise un engagement global d'eau par Eau du Morbihan à l'IAV de 2 000 m³/h en période de forte consommation pour alimenter l'ensemble du système d'interconnexion départemental,
- à partir de 2015, depuis l'unité de production de Longroise à Hennebont pour un volume journalier de 10 000 m³/jour.

Ces ressources supplémentaires aux ressources locales permettent, sur l'ensemble du territoire du SM ABQP :

- d'apporter le complément nécessaire pour faire face aux besoins en période de pointe de consommation,
- d'apporter la sécurisation indispensable en cas de défaillance des ressources locales et/ou de l'unité de production (à partir de 2015).

Ces deux apports, dont la disponibilité égale les besoins locaux, peuvent donc suppléer

intégralement, si besoin, la ressource locale.

En outre, les projets et réflexions en cours ont pour objectif d'améliorer la sécurisation et de mieux répartir les ressources :

- l'usine de production de Tréauray va voir ses capacités accrues en 2018,
- la presqu'île de Quiberon sera sécurisée par l'apport potentiel de 10 000 m³/j grâce à de nouvelles interconnexions,
- la construction de l'usine dite de Mangoër II permettra de rediriger les possibilités de production de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) sur le Sud du Morbihan.

Ces perspectives permettent de conforter la capacité de la ressource et du système d'interconnexion à répondre aux besoins actuels et futurs en période de consommation moyenne comme de pointe.

II- La gestion de l'assainissement

Les eaux usées :

• **Le système d'assainissement collectif**

L'ensemble des effluents de la commune de La Trinité-sur-Mer est collecté et refoulé sur une station d'épuration intercommunale située sur la commune de Carnac : station de Carnac Kergouellec. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Carnac - La Trinité-sur-Mer (S.I.A.C.T) est Maître d'ouvrage et assure la gestion du service « Assainissement Collectif ».

• **L'assainissement non collectif**

La compétence « Assainissement Non Collectif » est assurée par le Syndicat Mixte de la Région d'Auray Belz Quiberon Pluvigner (SM ABQP). Les diagnostics initiaux ont été réalisés. Pour ce qui concerne spécifiquement la commune de La Trinité-sur-Mer, il reste encore quelques habitations en assainissement non collectif. Toutes les autres habitations sont raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif.

Ces habitations sont donc sous la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Selon l'état de fonctionnement de ces installations, les propriétaires devront à plus ou moins court terme mettre en conformité leur installation d'assainissement non collectif. Lors de travaux nécessitant un dépôt de permis de construire ou lors de transactions immobilières (vente ou mutation), le système d'assainissement non collectif devra être mis en conformité.

Le zonage d'assainissement, approuvé par délibération du Comité Syndical du SM ABQP en date du 10 octobre 2012, constitue l'annexe sanitaire du PLU relative à la gestion de l'assainissement des eaux usées sur le territoire communal.

• Synthèse de la situation actuelle

Le potentiel raccordable sur la station d'épuration de Carnac Kergouellec permet d'envisager l'urbanisation des zones définies dans le projet du PLU ainsi que la densification des zones urbaines. Pour les habitations relevant de l'assainissement non collectif, le Syndicat Mixte de la Région d'Auray Belz Quiberon Pluvigner assurera les missions de contrôle de bon fonctionnement et de mise aux normes conformément aux textes réglementaires, en particulier ceux rattachés au Grenelle 2.

Les eaux pluviales :

Le zonage d'assainissement pluvial établi en décembre 2012 s'appuie sur les constats d'imperméabilisation, d'existence des réseaux et vise à traduire le principe de limitation des rejets :

- l'imperméabilisation constatée varie entre 0,2 (hameaux peu denses) et 0,9 (zone d'activités de Kermarquer et port) ;
- l'ensemble du réseau est de type séparatif sur l'ensemble du territoire communal ;
- les réseaux et aménagements existants sont dimensionnés pour une pluie d'occurrence décennale.

Les prescriptions du zonage d'assainissement pluvial vis à vis des nouvelles zones urbanisables prévoient une compensation de l'imperméabilisation future à hauteur de 1l/s/ha pour les secteurs du bourg et à hauteur de 3l/s/ha pour la zone d'activités de Kermarquer.

Le zonage d'assainissement pluvial intégré dans le dossier de PLU constitue l'annexe sanitaire du PLU relative à la gestion des eaux pluviales sur le territoire communal.

III- La gestion des déchets

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner. Celui-ci exerce la double compétence collecte et traitement.

• La collecte

La compétence collecte exercée par le syndicat englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte :

- collecte des ordures ménagères non recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte sélective des emballages ménagers,
- collecte sélective des journaux/magazines.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries.

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2010 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle sur le continent et conteneurisation collective sur les îles) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective sur le continent, conteneurisation collective sur les îles),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les journaux, revues, magazines, quelques emballages légers.

Les points d'apports volontaires pour les flux ordures ménagères et emballages recyclables sont progressivement supprimés sur les communes littorales.

En 2010, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et l'Ademe, le Syndicat Mixte a décidé de lancer une quatrième opération de mise à disposition gratuite d'éco-composteurs.

La mise en place de la collecte sélective, ainsi que la conteneurisation individuelle, a permis l'engagement d'une réflexion sur une optimisation et une rationalisation des fréquences de tournées. Le schéma retenu à l'issue de cette démarche a conduit à une diminution de la fréquence des tournées.

Sur La-Trinité-sur-Mer, la fréquence des collectes des ordures ménagères pour les particuliers varie en fonction de la saison, avec une collecte par semaine durant l'année, deux collectes durant les vacances scolaires, et en juillet et août. Pour la collecte sélective, la fréquence est d'une collecte par semaine, et deux collectes pour les bacs de 750 litres. Pour les professionnels (assujettis à la redevance spéciale), la fréquence de collecte s'élève à sept collectes par semaine en saison estivale, de même que pour les points d'apport volontaire. L'éco-station la plus proche de la Trinité se situe sur la commune de Carnac, sur la zone d'activités de Montauban.

Le Syndicat opère la collecte sélective en tri-flux :

- 1er flux : le verre, en apport volontaire sur toutes les communes,
- 2ème flux : les journaux-magazines, en apport volontaire sur toutes les communes,
- 3ème flux : les emballages légers ménagers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations (dont une est située place du Voulien à La-Trinité-sur-Mer) ou en porte à porte sur l'ensemble des communes.

La mise en place de la collecte sélective a permis une baisse significative du tonnage d'ordures ménagères, avec une baisse de 11 % entre 2004 et 2011, tandis que les journaux-revues-magazines, emballages et verre augmentaient respectivement de 76,9%, 87,4 % et 19,4 %.

Ce tonnage d'ordures ménagères représentait sur la commune de La Trinité sur Mer 1 074 tonnes pour l'ensemble de l'année 2009.

Collecte des ordures ménagères réalisées par le Syndicat Mixte ABQP

	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages légers	Verre	Journaux-Revues- Magazines
Tonnages 2010	24 135 T	1 965 T	5 714 T	2 395 T
Tonnages 2011	24 173 T	2 007 T	5 595 T	2 430 T
Ecart entre 2004 et 2011	-11%	+87,4%	+19,4%	+76,9%

source : SM ABQP

• Le traitement des déchets

Le traitement des déchets par le syndicat se fait de trois manières :

- l'incinération dans l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères de Plouharnel représente 31.5 % des tonnages collectés,
- l'envoi en Installation de Stockage des Déchets concerne les déchets de classe 2 et 3 : le tout venant des ordures ménagères est expédié en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la Vraie Croix et de Gueltas situés dans le Morbihan, tandis que les gravats sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Sclégen situé à Crac'h.
- le recyclage et la valorisation représentent 40 % du tonnage total.

En 2011, 27 517 tonnes d'ordures ménagères ont été incinérées à l'usine de Plouharnel.

En 2011, les quantités de résidus d'exploitation ont été de :

- 5 982,5 T de mâchefers, soit 217,4,0 kg de mâchefers/T de déchets incinérés,
- 535,5 T de ferrailles, soit 19,5 kg de ferrailles/T de déchets incinérés,
- 896,4 T de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), soit 32,6 kg de REFIOM/T de déchets incinérés,

Le nombre d'heures théoriques de disponibilité des installations d'incinération est de 8 760 heures par an. Le taux de charge de l'usine a été de 85,46 % avec 7 486,60 heures de marche dans l'année (taux de charge de 85,67 % en 2010).

• Perspectives d'évolution du service

A l'avenir, le Syndicat souhaite poursuivre ses efforts pour l'amélioration de la collecte sélective et l'efficacité de la collecte, pour lesquels une étude a été lancée. Un programme de modernisation et d'extension des déchetteries a aussi été mis en oeuvre. Dans ce cadre, en 2010, une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative a été lancée.

Par ailleurs, 2010 a aussi vu le lancement de la mise en oeuvre du scénario de traitement des

déchets autres que ceux issus de la collecte sélective et des filières de recyclage associées à l'exploitation des déchèteries à l'issue du 31 décembre 2014, conduisant à la modernisation de l'UIOM de Plouharnel dans une perspective de valorisation énergétique de l'incinération.



PLU – organisation de la gestion de la ressource et de la production en Morbihan

Situation du SM Auray Belz Quiberon

A l'échelle départementale

La gestion de la ressource en eau et des moyens de production est exercée par plusieurs collectivités et principalement :

- Le syndicat de l'Eau du Morbihan, compétent en Production et Transport sur 236 communes morbihannaises et 2 communes d'Ille-et-Vilaine,
- L'agglomération de Lorient,
- Les villes de Vannes et Séné.

L'usine de Férel sur la Vilaine (capacité nominale 4 500 m³/h, 90 000 m³/j), gérée par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, y participe également, puisque sa vocation est d'assurer une sécurisation à l'échelle interdépartementale, vers les départements non seulement du Morbihan, mais aussi de l'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Eau du Morbihan gère les ressources et les capacités de production de façon mutualisée et partagée, ainsi que les achats d'eau nécessaires auprès de l'IAV et de la Ville de Vannes, afin d'assurer la sécurisation départementale.

A l'échelle du S M Auray Belz Quiberon Pluvigner

La compétence eau potable est partagée entre :

- Eau du Morbihan qui exerce les compétences Production, Transport,
- Et la SM Auray Belz Quiberon Pluvigner, adhérent à Eau du Morbihan, exerçant la compétence Distribution.

Gestion actuelle de la ressource :

La ressource locale repose sur :

- Les eaux superficielles (retenue et usine de Tréauray – de capacité nominale de 1250 m³/h mais limitée dans sa capacité de production par le respect du débit réservé en sortie de barrage à 20 000 m³/j).
- Les eaux souterraines de Kergoudeler (Pluvigner) 20 m³/h, Houat 10 m³/h et Hoëdic 10 m³/h.

Elle permet de couvrir les besoins en période de basse consommation et même d'exporter vers le réseau d'interconnexion départemental.

En période estivale, des achats et des transferts d'eau viennent compléter ce dispositif local :

- de l'IAV, via le réseau d'interconnexion départemental. Une convention vise un engagement global d'achat d'eau par Eau du Morbihan à l'IAV de 2 000 m³/h en période de forte consommation pour alimenter l'ensemble du système d'interconnexion départemental, via le surpresseur de Pont Rohello à Theix.
- A partir de 2015, depuis l'unité de production de Langroise à Hennebont pour un volume journalier de 10 000 m³/jour.

Ces ressources supplémentaires aux ressources locales permettent, sur l'ensemble du territoire du SM Auray Belz Quiberon :

- D'apporter le complément nécessaire pour faire face aux besoins en période de pointe de consommation,
- D'apporter la sécurisation indispensable en cas de défaillance des ressources locales et/ou de l'unité de production (à partir de 2015).

Ces deux apports, dont la disponibilité égale les besoins locaux, peuvent donc suppléer intégralement, si besoin, la ressource locale.

Gestion future et adéquation besoin/ressource sur le territoire du SM Auray Belz Quiberon :

Les projets et réflexions en cours ont pour objectif d'améliorer la sécurisation et de mieux répartir les ressources :

- L'usine de production de Tréauray traitant l'eau de la retenue du même nom va être remplacée par une nouvelle usine de capacité de production de 1000 m³/h, fiabilisant la production d'eau potable (mise en service prévue en 2018) ;
- La presqu'île de Quiberon est aujourd'hui sécurisée par le système d'interconnexions départemental et par l'IAV. La finalisation, prévue pour 2015, de l'interconnexion entre les réservoirs de Kerpotence alimentée par l'usine de Langroise à Hennebont (Blavet) et les réservoirs de Locmaria à Ploëmel, permettra de sécuriser le secteur de la presqu'île de Quiberon par l'apport potentiel de 10 000 m³/j.
- Une fois l'ensemble des aménagements prévus réalisés et notamment la construction de l'usine dite de Mangoër II à Cléguérec (400 m³/h, mise en service prévue en 2015), la sécurisation du centre Morbihan, sera assurée en priorité par les ressources et usines de production du nord Blavet et de l'Oust amont, redirigeant les disponibilités de l'IAV sur le Sud du Morbihan.

La gestion globale mutualisée de la ressource via le système d'interconnexion de Eau du Morbihan, allié à la poursuite des échanges d'eau avec la Ville de Vannes permettent de couvrir les besoins actuels et futurs, en période de consommation moyenne comme de pointe. Elle s'appréhende à l'échelle d'un grand secteur (SCOT) et se coordonne à l'échelle départementale, et non à l'échelle communale.

L'optimisation de cette organisation fait l'objet en 2013 d'une étude prospective sous maîtrise d'ouvrage de Eau du Morbihan.

